

défense des états et des institutions que l'on prétend responsables de cette situation. Qu'il me suffise d'indiquer que ma Délégation pourrait difficilement admettre que les responsabilités résident là où on a voulu les placer. Ma pensée est simplement, Monsieur le Président, qu'une telle façon d'aborder les tâches de la 6ième Commission est présomptueuse et sans profit. Soyons réalistes et reconnaissons que le règne du droit dans le monde ne dépend qu'en bien faible mesure de nos débats. Il dépend, nous le savons, de la conduite des Etats et ce serait donc fausser le sens de nos recommandations et faire dévier nos efforts que de persister à s'attrister du fait que notre Commission ne traite pas de questions telles que la définition de l'agression, par exemple. Après tout, ces questions ne sont pas à l'ordre du jour; celui-ci, il faut bien se le rappeler, a été approuvé sans discussion.

Cet ordre du jour, on nous l'a assez dit, est plus mince que jamais. Ma délégation, en fait, a déjà eu l'occasion de déplorer un tel état de choses qui, comme on le sait, existait déjà au cours des années passées. D'autre part il est inopportun et, probablement aussi, injuste de prétendre que cette situation reflète une impuissance à faire oeuvre utile.

A elle seule, l'arrivée ici des représentants des nouveaux Etats-membres -- à qui je ne veux pas manquer de souhaiter la bienvenue -- donne de l'ampleur et un sens réel à nos délibérations, pour restreint que soit leur objet: nos nouveaux collègues, même s'ils se trouvent parfois en petit nombre dans cette salle, travaillent avec acharnement dans les diverses Grandes Commissions, tout prêts à contribuer, par l'apport d'idées nouvelles, à la solution des problèmes qui nous concernent tous. Puissent-ils sentir toute la chaleur de notre accueil et savoir jusqu'à quel point nous comptons sur leur appui et leur coopération pour réaliser les objectifs de la 6ième Commission.

Il est indéniable, Monsieur le Président, que les problèmes d'envergure internationale et universelle nous passionnent tous, puisqu'ils sont la raison même de notre présence ici. Mais il ne faudrait pas perdre de vue que c'est en apportant spécifiquement aux travaux particuliers qui lui sont assignés une attention concentrée que chacune des commissions saura le mieux contribuer à la prompte et efficace solution de ces problèmes. Car l'ordre du jour de chaque commission est partie du grand tout que constituent les questions internationales de l'heure. Chacune de ces commissions de l'Assemblée a sa part de ce grand tout et c'est aider au bon fonctionnement de celle-ci que de s'assurer qu'aucun d'entre eux ne dépasse le cadre qui lui a été attribué; autrement l'on peut facilement se fourvoyer. De par la nature des choses, les programmes respectifs n'ont pas tous le même poids ou la même envergure. Ceci n'est pas un mal en soi, et rien, que je sache, n'oblige toutes les commissions à siéger pour la durée entière de l'Assemblée.

Les sujets à l'ordre du jour réclament, donc, notre attention immédiate et, pour le cas où la majorité parmi nous serait d'avis qu'ils sont insuffisants, il ne manque pas de matière utile à y ajouter, si nécessaire. Quelques distingués collègues qui nous ont parlé la semaine dernière, par exemple, nous en ont déjà soumis d'excellente..

La suggestion du distingué représentant du Royaume-Uni, entre autres, à l'effet d'établir notre programme de travail pour les années à venir à partir du chapitre "Questions juridiques" du Rapport annuel du Secrétaire-Général me paraît digne d'étude sérieuse. Quant à son allusion (reprise, je crois, par le distingué représentant de Birmanie) à la juridiction obligatoire de la Cour internationale, elle correspond bien à nos vues, car, comme vous le savez, Monsieur le Président, c'est là une question qui intéresse de près le Gouvernement du Canada. Notre Premier Ministre, M. Diefenbaker, le disait à l'Assemblée Générale à la fin du mois dernier lorsqu'il exprimait l'espoir -- et je cite: